

Image not found or type unknown



Compromis de vente terrain annulation acheteur après 3 mois de compromis

Par **Aurel88**, le **20/01/2021** à **21:07**

Un compromis a été signé le 19 octobre sans clause suspensive pour un terrain. Le 20 décembre nous devons signer l'acte de vente définitif. L'acheteur ne veut plus le terrain et a fait une lettre de résiliation 1 mois après la fin du compromis. A-t-il le droit ? Et je veux forcer la vente. Combien cela va me coûter ? Merci